

## Encouragez un contexte de vie favorable aux enfants dans votre commune – grâce au fonds communal.

La Fondation Mercator Suisse et UNICEF Suisse et Liechtenstein mettent de début 2020 à fin 2021 à disposition des communes un financement sous la forme d'un fonds communal. Cette durée peut être prolongée. Ce fonds a pour objet de les soutenir dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de mesures, de processus et de projets en faveur des enfants.

### Domaines de financement

- **Création et extension de structures et d'offres dans la commune destinées aux enfants et aux jeunes**
  - Cofinancement des ressources humaines pour la direction du projet « Commune amie des enfants (CAE) », par exemple pour un ou une déléguée à l'enfance et à la jeunesse, pour faire un travail avec les enfants et les jeunes avec un mandat « CAE », à condition d'assurer le maintien du financement du poste après le soutien financier.
  - Cofinancement par exemple des frais de réunion de la commission et du groupe de travail à condition d'assurer comment poursuivre l'existence de ces structures après le soutien financier.
  - Cofinancement pour la mise en œuvre de mesures isolées tirées du plan d'action défini si ces mesures sont innovantes et à condition d'envisager de les pérenniser et de procéder à des changements structurels.
- **Mise en place et développement d'expertise dans la commune relative aux droits des enfants, à un contexte de vie favorable aux enfants et à la participation**
  - Mise en place et développement interne de savoir-faire en matière de droits des enfants, de politique de l'enfance et de la jeunesse et de participation, par exemple en prenant part à des formations continues externes.
  - Recours à un savoir-faire externe en matière de droits des enfants dans le cadre de la politique de l'enfance et de la jeunesse et de la participation, par exemple par le biais de formations internes avec des spécialistes externes.
- **Cofinancement des coûts d'obtention du label**
  - Une fois l'état des lieux effectué et la décision en faveur du label « CAE », il est possible de déposer une demande de cofinancement via le fonds communal pour les coûts du label (CHF 10 000.–, CHF 15 000.–, CHF 20 000.– ou CHF 5500.– pour la recertification).

### Domaines non financés

- Ateliers de participation faisant partie du processus d'obtention du label « Commune amie des enfants ». Le fonds de « Renforcement de l'implication / de la participation des enfants et des jeunes en Suisse » d'ALDI SUISSE est disponible à cet effet.
- Financement de projets et programmes bénéficiant déjà de subventions uniques et de cofinancement de soutiens communaux, cantonaux ou autres et qui seraient supprimées par le soutien provenant du fonds communal. Les participations, ainsi que d'autres cofinancements, font l'objet d'un examen et sont éventuellement tolérées.

### Critères d'éligibilité au fonds

- La première étape de la labellisation sous la forme d'un état des lieux a été achevée.
- Le conseil municipal / administratif a pris la décision concernant la labellisation « Commune amie des enfants ».

### Contributions

Les contributions accordées aux communes peuvent prendre en charge jusqu'aux 2/3 du coût total dans la limite de CHF 20 000.-.

### Allocation des fonds

UNICEF Suisse et Liechtenstein gère le fonds et procède aux versements des contributions allouées. Le paiement est effectué après notification écrite de la décision. Dans le cas d'un cofinancement pluriannuel, un paiement annuel est effectué après un rapport et une évaluation intermédiaires. Il n'existe aucun droit légal aux contributions provenant du fonds. UNICEF Suisse et Liechtenstein correspond par courriers officiels adressés aux communes concernant l'allocation des fonds.

### Candidature

Les demandes accompagnées des documents mentionnés ci-dessous doivent être adressées à UNICEF Suisse et Liechtenstein avant d'effectuer la formation continue ainsi que pour le projet, les dépenses de personnel et le cofinancement du processus :

- **le formulaire de candidature rempli (voir ci-dessous)**
- **la décision du conseil municipal / administratif d'obtenir le label « Commune amie des enfants »**
- **un budget séparé et un plan de financement**
- **un calendrier séparé**

Le formulaire suivant est utilisé par la commission « Commune amie des enfants », qui examine la candidature et vérifie toutes les informations puis décide de l'allocation des fonds.

## Formulaire de candidature

Nous vous prions de remplir intégralement le formulaire de candidature. Si certaines questions ne s'appliquent pas à votre projet, veuillez donner une réponse spécifique au projet ou une explication succincte. Envoyez le formulaire par e-mail à [cae@unicef.ch](mailto:cae@unicef.ch). Votre interlocuteur à UNICEF Suisse et au Liechtenstein est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous donner des précisions.

### TABLE DES MATIÈRES

1. Données générales concernant la commune
2. Organisation et planification du projet
3. Projet : contexte, concept et objectifs

### ANNEXE

#### 1. Données générales concernant la commune

Nom de la commune

Rue, n°

NPA, ville

#### Interlocuteur de la commune candidate

Nom et prénom

Fonction

Numéro de téléphone

e-mail

#### Relation bancaire en cas de contribution au financement

Nom de la banque

Adresse

IBAN

Nom du / de la bénéficiaire

#### Situation financière de la commune

La commune est-elle contributrice ou bénéficiaire ?

Commune contributrice

Commune bénéficiaire

Quel est le facteur de compensation de la commune ?

Quel est le coefficient d'impôt dans la commune ?

La commune bénéficie-t-elle de possibilités de soutien du canton dans le cadre de la promotion des enfants et des jeunes ?

Oui  Non

Si oui, veuillez énumérer les projets soutenus avec les montants respectifs :

### Expertise et structures en faveur des enfants dans la commune

Y a-t-il dans votre commune une personne compétente qui s'engage en faveur des enfants et des jeunes d'une manière ou d'une autre, par exemple dans l'animation socio-culturelle, un bureau pour les enfants ou encore un ou une déléguée à l'enfance et à la jeunesse ?

Oui  Non

Remarques

Y a-t-il eu dans la commune des procédures de participation des enfants et des jeunes bénéficiant d'un accompagnement professionnel ?

Oui  Non

Remarques

## 2. Organisation et planification du projet

Cette section peut se référer à l'organisation et à la planification de personnel et de mesures.

Titre du projet envisagé

Brève description

(max. 1000 caractères)

Coût total CHF

Direction du projet Nom, prénom  
Fonction  
E-mail et téléphone

### 3. Projet envisagé : contexte et objectifs

Veillez décrire brièvement les objectifs des mesures ou du projet :

Quel est le contexte du projet concernant la promotion des enfants et des jeunes dans votre commune et à quoi est-il rattaché ?

Quels organes administratifs ou personnes clés de la commune sont impliqués ou en bénéficient ?

Dans quelle mesure les enfants et les jeunes en bénéficient-ils directement et / ou indirectement ?

À quelles solutions la municipalité réfléchit-elle une fois le cofinancement terminé ?

structurelles :

financières :

Comment les objectifs fixés sont-ils vérifiés ?

**Évaluation finale / intermédiaire concernant le soutien**

- La commune candidate confirme par la présente que, en cas de soutien financier, des informations concernant la mise en œuvre, les succès, les difficultés rencontrées et la poursuite de la démarche seront fournies après la fin du projet dans un formulaire. En cas de soutien pluriannuel, une évaluation intermédiaire doit être effectuée chaque année.

**ANNEX**

- Décision du conseil municipal / administratif ou extrait du procès-verbal
- Grandes lignes du budget et plan de financement
- Calendrier